

Pactes locaux des solidarités en Occitanie

Synthèse des fiches actions

Pilier « Solidarité »

Juillet 2024

Cadrage général

Les **pactes locaux des solidarités 2024-2027** sont portés conjointement par l'État d'une part, les conseils départementaux ou les métropoles* d'autre part. Ils prennent la suite des CALPAE.

Ils sont articulés en 2 piliers :

- **Pilier solidarité** articulé en 3 axes :
 - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
 - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
 - Construire une transition écologique et solidaire
- **Pilier Accès à l'emploi - France travail.**

L'élaboration des pactes est encadrée par :

- **Des référentiels nationaux** dotés de quelques indicateurs nationaux ;
- **Des diagnostics territoriaux** de préfiguration, co-construits sous le pilotage des DDETS(PP) et DREETS sous l'autorité des préfets de département, avec les services du conseil départemental, les métropoles et l'appui du Commissaire ;
- La possibilité **de choix et d'adaptation aux besoins du terrain** des actions.

* En Occitanie, outre les métropoles Toulousaine et Montpelliéraine, la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole a été concerné par le développement d'un Pacte local des Solidarités

La démarche d'élaboration des pactes locaux dans chaque département ou au niveau des métropoles a suivi un schéma globalement similaire. Ce schéma général a été le suivant :

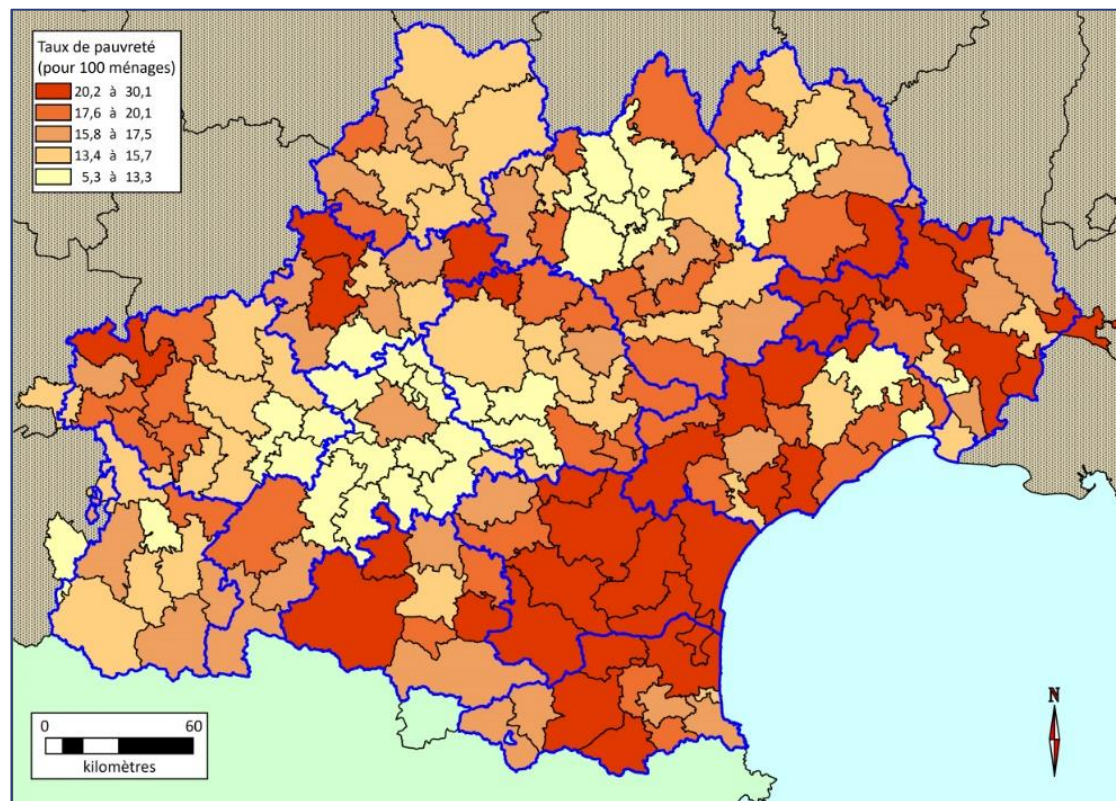
1. Mise en place d'un comité de suivi départemental et réunion de lancement
2. Elaboration du diagnostic territorial
 - Analyse documentaire
 - Réalisation d'entretiens qualitatifs
3. Présentation du diagnostic en comité de suivi départemental
4. Elaboration des fiches actions
 - Selon les territoires, présélection de pistes d'action par le comité de suivi départemental
 - Mise en place d'ateliers de travail
 - Production des fiches actions
5. Préparation du livrable final, présentation en comité de suivi et réunion de restitution
6. Préparation de la contractualisation avec l'État

Suivant les territoires, ce processus a été initié au cours du 2^e semestre 2023 et s'est terminé entre le début et la fin du 1^{er} semestre 2024.

À la date de rédaction de ce document les fiches actions de l'ensemble des départements d'Occitanie et des trois métropoles ou communautés urbaines concernés étaient disponibles à l'exception de celles des Hautes-Pyrénées.

Contexte de l'Occitanie, une région marquée par la pauvreté monétaire

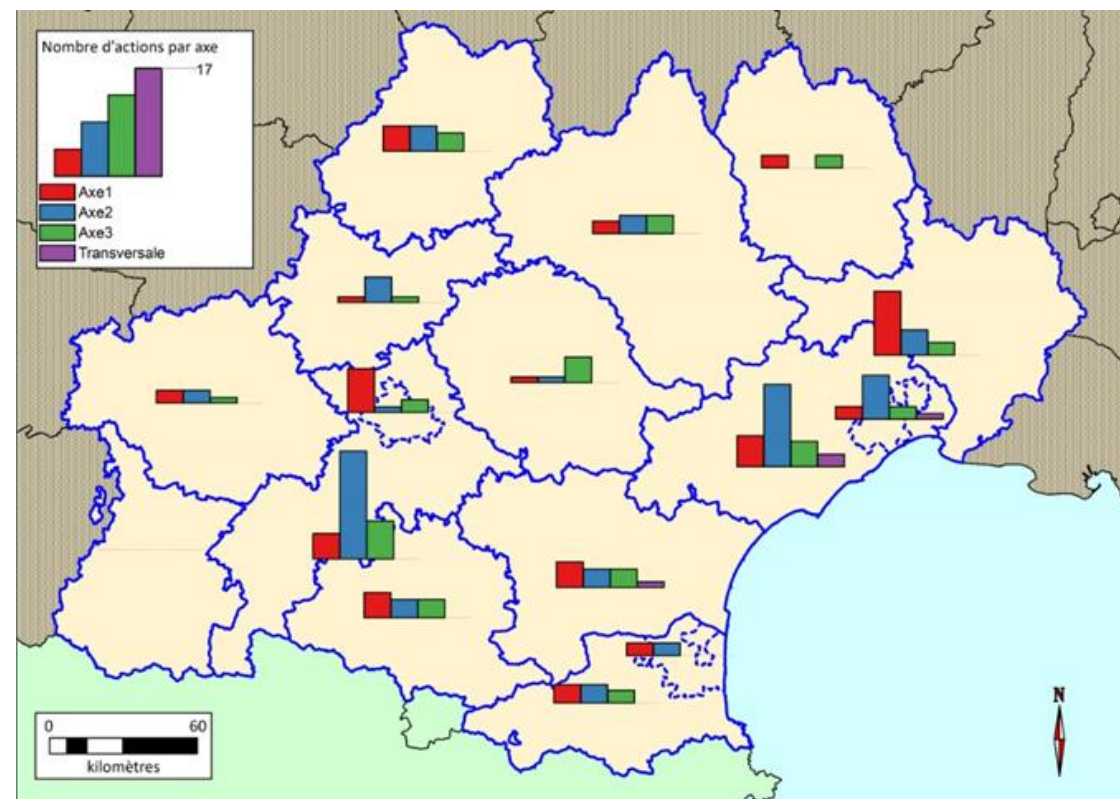
- En 2021, **17,5 % de la population** vit sous le seuil de pauvreté contre 14,9 % en France métropolitaine.
- Il existe **de grandes variations de taux de pauvreté entre les territoires** au sein de la région comme au sein des départements : ils varient à l'échelle des EPCI entre 5,3 % et 30,1 %
- Les situations de pauvreté monétaire sont particulièrement fréquentes dans les communes urbaines les plus denses, sur le littoral et dans l'arrière-pays méditerranéen.
- **Les jeunes et les familles monoparentales** sont **davantage concernés** par la pauvreté, encore plus en Occitanie qu'en France métropolitaine.
- Les **prestations sociales** représentent **plus d'un tiers des revenus des ménages** pauvres.
- Les **mécanismes de redistribution** permettent de **réduire significativement** la part de ménages sous le seuil de pauvreté.



Récapitulatif des actions par axe et par département

Au total, on recense **163 actions** réparties dans 12 départements et 3 métropoles ou communautés urbaines :

- **54 actions (33 %) relèvent de l'axe 1** (Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance). On en recense entre 1 et 10 selon les territoires qui sont tous concernés ;
- **67 actions (41 %) relèvent de l'axe 2** (Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits). On en recense entre 1 et 17 selon les territoires et un département n'en a pas développé ;
- **38 actions (23 %) relèvent de l'axe 3** (Construire une transition écologique et solidaire). ON en recense entre 1 et 6 par départements et une communauté urbaine n'en a pas développé ;
- **4 actions (3 %) sont transversales** et portent sur le pilotage ou l'évaluation du pacte dans sa globalité. Deux départements



Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous axe Soutien à la parentalité et aux familles en situation de précarité

Éléments du référentiel

Objectif général : Travailler sur la situation des parents, leurs compétences, et sur la restauration de l'image parentale pour garantir le bien-être des enfants issus de milieux précaires.

- Venir en renfort des programmes et dispositifs existants sur le sujet de la parentalité, en agissant sur un public ciblé comme les familles en situation de précarité (familles monoparentales notamment).
- Prévenir le basculement des familles dans la grande précarité. Il est primordial que ce public puisse accéder comme tous les autres parents, aux mesures mises en place pour soutenir l'arrivée d'un enfant dans une famille.

Actions référencées :

- Mieux repérer les familles en situation de précarité et aller vers elles
- Mieux soutenir et accompagner les enfants et les familles précaires de façon adaptée
- Soutenir des programmes ou dispositifs portant sur des éléments clés du parcours des enfants ou des parents en précarité ou risque de précarité
- Améliorer l'accompagnement des parcours des femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans

En Occitanie

30 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 10 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans 2 des 3 métropoles

– Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne

– Toulouse métropole, Montpellier Méditerranée Métropole

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous axe Soutien à la parentalité et aux familles en situation de précarité

Exemple d'action dans l'Aude

Agir en prévention secondaire pour accompagner les situations à risque de bascule

Certaines situations, accompagnées trop tardivement ou de façon inadaptée, peuvent conduire à des risques très importants pour les familles et leurs enfants et nécessitent alors parfois l'intervention des services sociaux en urgence, entraînant souvent une bascule ou un approfondissement de la précarité des familles (isolement, relégation, etc.).

Les objectifs de cette action sont de :

1. Soutenir la prévention précoce par le renouvellement d'un bus PMI, l'achat de matériel pour les échographies sur plusieurs sites ;
2. Proposer aux familles un accompagnement renforcé au travers du projet « Accompagnement Parental Précoce ». Celui-ci vise à permettre aux parents de remplir leur fonction auprès de leur enfant et de permettre à celui-ci de grandir, de s'épanouir au mieux, au sein de la cellule familiale ;
3. Favoriser l'accès à un mode de garde des enfants de moins de 6 ans porteur d'un handicap reconnu ou non,

Dès 2024 sur 4 ans

Exemple d'action à Toulouse Métropole

Développement de l'action de la Maison des familles dans et hors les murs

L'objectif est d'agir sur la situation des parents, leurs compétences, et sur la qualité du lien parent-enfant afin de garantir l'épanouissement des enfants issus de milieux précaires.

Il s'agit de :

1. Permettre la levée des empêchements du quotidien en s'appuyant sur la solidarité de collectifs de pairs, de personnes « expertes ;
2. Permettre l'accès aux droits dans la dignité des personnes en individuel ;
3. Créer les conditions permettant aux parents d'assumer leur responsabilité éducative en les reconnaissant comme premiers éducateurs ;
4. Faire connaître la structure à de nouvelles familles ;
5. Animer l'espace public ;
6. Utiliser la lecture comme prétexte auprès des enfants qui peuvent ainsi se familiariser avec le livre jeunesse ;
7. Vivre des temps différents entre parents-enfants ;
8. Permettre un meilleur accueil des familles en situation de précarité dans les Maisons Toulouse.

Renforcement d'une action existante sur 4 ans

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous axe Faire de la jeunesse un enjeu prioritaire de lutte contre la pauvreté en prévenant le décrochage scolaire

Éléments du référentiel

La complexité des situations individuelles des jeunes, l'hétérogénéité de leurs besoins et les inégalités qui existent entre eux et entre territoires appellent à mieux faire converger les diagnostics et les réponses qui sont portés par les acteurs du département, tout en tenant compte des spécificités d'intervention de chacun.

Actions référencées :

- Contribuer à prévenir et traiter le décrochage scolaire des adolescents entre 11 et 15 ans
- Ouvrir les horizons en favorisant l'accès de tous les publics à la citoyenneté, à la culture et au sport, en évitant le repli sur soi

En Occitanie

7 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 5 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans 2 des 3 métropoles

– Aude, Gard, Lot, Lozère, Tarn

– Toulouse métropole, CU Perpignan Méditerranée Métropole

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous axe Faire de la jeunesse un enjeu prioritaire de lutte contre la pauvreté en prévenant le décrochage scolaire

Exemple d'action dans le Tarn

Développer des équipes de prévention spécialisée sur les quartiers politiques de la ville

L'objectif de cette action est de renforcer l'action des équipes de prévention spécialisée dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire et dans celui du repérage et de l'aller vers les jeunes en situation de précarité sans solution.

Ces équipes auront pour mission de :

1. Repérer et aller-vers les jeunes : déployer hors les murs des maraudes et des rencontres (travail de rue et présence sociale) en journée, le soir, le week-end, dans les lieux où les jeunes se trouvent ;
2. Déployer des accompagnements individuels et collectifs en lien avec les acteurs opérationnels et institutionnels des territoires ;
3. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire (11-15 ans) : en s'appuyant sur les réseaux FOQUALE, les cités éducatives, les programmes locaux de réussite éducative (en QPV) et les territoires éducatifs ruraux ;
4. Ouvrir les horizons en favorisant l'inclusion sociale et éviter les ruptures à travers l'accès de tous les publics à la citoyenneté, à la culture et au sport.

Dès 2024 sur 4 ans

Exemple d'action dans le Gard

Prévenir le décrochage scolaire des adolescents

Les associations de prévention spécialisée font remonter que la lutte contre le décrochage scolaire facilite le travail en aval par leurs équipes. Par ailleurs, il existe une demande forte, notamment de la part des collèges, de dispositifs d'accompagnement pour ces jeunes.

Les objectifs de cette action sont de :

1. Mettre en place des dispositifs innovants :
 - Accompagnement individualisé des jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage, notamment en lien avec le dispositif CLAS,
 - Mise en place en lien avec les collèges volontaires de chantiers éducatifs,
 - Mise en place d'animations socio-sportives...) pour accompagner ces jeunes ;
2. S'appuyer sur la capacité du tissu associatif reconnu par ce public et leurs familles, en particulier les acteurs de la médiation,

Dès 2024 sur 4 ans

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous axe *Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie*

Éléments du référentiel

Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) sont davantage exposés à un risque d'exclusion professionnelle durable. Si la période entre la fin de la scolarité et l'entrée dans le monde du travail ou entre deux périodes d'emploi, est transitoire pour certains, le chômage peut s'avérer plus durable pour d'autres, notamment lorsqu'ils cumulent les fragilités.

C'est pour ces raisons qu'il est essentiel de porter des actions très volontaristes permettant d'aller vers eux pour les repérer et les amener à s'insérer dans le dispositif d'accompagnement vers l'emploi et de formation le plus approprié.

Actions référencées :

- Développer les modalités d'accueil de proximité, de repérage et d'allers vers les jeunes en situation de précarité sans solution
- Développer des actions de remobilisation pour inscrire les jeunes dans des parcours personnalisés
- Renforcer les modalités du partenariat entre les acteurs pour promouvoir l'autonomie des jeunes

En Occitanie

17 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 5 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans 2 des 3 métropoles

- Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault
- Toulouse métropole, CU Perpignan Méditerranée Métropole

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Sous axe Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie

Exemple d'action dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Développer une équipe de prévention spécialisée à destination des 12-25 ans

Il s'agit de reconstruire avec le jeune son parcours de vie en s'appuyant sur les ressources locales. Ainsi, les actions en direction des jeunes et groupes de jeunes en situation de fragilité affective, de rupture avec leur environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accès aux savoirs, à la culture, à la santé doivent viser à rompre l'isolement et à restaurer le lien social des jeunes avec la finalité de les ouvrir à une citoyenneté active.

Les objectifs de cette action sont de :

1. Maintenir les prises de contact avec les jeunes « NEET » ;
2. Mettre l'accent sur le retour et le maintien à la scolarité ;
3. Rendre d'avantage accessible la formation et l'insertion par l'activité économique y compris à destination des mineurs pour lesquels la scolarité n'apparaît plus comme un levier dans l'amélioration de leur parcours de vie ;
4. Continuer à développer le partenariat local dans une démarche d'accompagnement adapté aux situations sociales ;
5. Mesurer les situations des 12/25 ans puis identifier les besoins sur les secteurs du Nouveau Logis/les Pins, Rois de Majorque et Clodion.

Dès 2024 sur 4 ans

Exemple d'action dans l'Hérault

Accompagner les acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des parcours des jeunes

Il s'agit de la mise en synergie des acteurs de la jeunesse, par l'organisation de journées thématiques d'échanges avec la participation des acteurs professionnels et des jeunes concernés, permettant de consolider l'interconnaissance et les partenariats sur le territoire départemental.

Dès 2025 sur 3 ans

Axe 2 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous axe Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Éléments du référentiel

Le non-recours aux droits est une problématique aux facteurs pluriels et multisectoriels sur lesquels la solidarité à la source ne permet pas d'agir intégralement. On parle notamment de l'existence du « dernier kilomètre » pour souligner le décalage entre les objectifs d'une mesure et sa mise en œuvre auprès des usagers, lorsqu'il émerge des freins connexes qui viennent empêcher la pleine efficacité de la démarche réalisée.

Afin de compléter l'action de la solidarité à la source, les pactes locaux des solidarités ont vocation à agir sur ces derniers kilomètres pour atteindre l'objectif « 100 % accès aux droits », qui peut concerner tant les droits sociaux, santé, logement, que les tarifications sociales (par exemple dans les transports, énergie, restauration).

Actions référencées :

- La structuration de la gouvernance territoriale et d'une feuille de route partagée dans le champ de l'accès aux droits
- Le développement d'outils contribuant à la coordination de l'accès aux droits
- Le développement de la détection et des démarches d'aller-vers
- Le renforcement de l'accompagnement
- La formation des professionnels

En Occitanie

51 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 10 des 12 départements ayant produits des fiches actions

– Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne

Dans les 3 métropoles

– Toulouse métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, CU Perpignan Méditerranée Métropole

Axe 2 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous axe Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Exemple d'action dans l'Aveyron

Mise en place d'une coordination territoriale des acteurs de l'accueil en matière d'accès aux droits

L'objectif est de structurer et fédérer le réseau d'acteurs professionnels de l'accueil autour de l'accès aux droits,

Au niveau départemental :

1. Identifier les différents acteurs intervenant dans l'accès aux droits et les impliquer dans la gouvernance ;
2. Formaliser une charte/lettre d'engagement visant à garantir la participation des services de proximité dans le projet local.

Au niveau local :

1. Identifier et cartographier les différents acteurs professionnels intervenant dans l'accueil en matière d'accès aux droits sur le territoire considéré et proposer un répertoire territorial ;
2. Proposer à chaque acteur de définir un outil de présentation à l'attention des autres acteurs et le mettre en partage ;
3. Rassembler les acteurs professionnels autour d'une connaissance partagée du public et d'objectifs partagés dans l'accès aux droits ;
4. Animer le réseau d'acteurs (temps de rencontre réguliers et formations communes),

Dès 2024 sur 4 ans

Exemple d'action dans l'Ariège

Formation de Référent de parcours

Il s'agit d'une formation à destination des travailleurs sociaux du département et l'accompagnement de l'équipe d'encadrement à la conduite de ce projet. Dans le cadre de cette action, en plus de la formation action des travailleurs sociaux, des temps d'analyse de situations entre praticiens sur la co-élaboration des parcours mais également leur pilotage autant sur la posture que sur la technique sont proposés.

L'accompagnement mis en place intervient à plusieurs niveaux :

1. Formation initiale, allant de 2 à 3 jours, à la méthode MAPPI (Méthode d'Accompagnement et de Pilotage des Parcours Individualisés), mise en œuvre depuis 2018 (pour sa version associée à la formation-action) ;
2. Formation-action tout au long de l'année, par groupes de niveaux ;
3. Conception et développement d'outils / accompagnement ;
4. Temps de supervision « multiniveaux » (depuis 2019).

Renforcement d'une action existante sur 4 ans

Axe 2 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous axe Prévenir les expulsions locatives

Éléments du référentiel

Davantage que les 16 000 expulsions annuelles réalisées avec le concours de la force publique, ce sont près de 140 000 personnes qui sont obligées chaque année de quitter leur logement du fait d'un impayé de loyer.

Au-delà des drames humains que recouvrent ces statistiques, les expulsions engendrent de lourdes conséquences sociales et économiques ainsi que des coûts publics conséquents : traitement administratif et judiciaire des procédures d'expulsion, indemnisation des bailleurs, hébergement d'urgence, réinsertion socioprofessionnelle, prise en charge sanitaire, etc.

Actions référencées :

- Accompagner l'animation du dispositif départemental de prévention des expulsions
- Développer les liens avec les collectivités du bloc communal
- Assurer la mise en place des antennes de prévention des expulsions locatives sur chaque département en lien avec le réseau des ADIL
- Coordonner une stratégie de relogement au sein du parc social

En Occitanie

13 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 7 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans 1 des 3 métropoles

– Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Tarn

– Montpellier Méditerranée Métropole

Axe 2 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous axe Prévenir les expulsions locatives

Exemple d'action dans le Gers

Création d'une antenne de prévention des expulsions locatives pour optimiser le dispositif existant auprès des locataires du parc privé.

Il est proposé de renforcer la collaboration avec l'ADIL 32 sur cette thématique par la création d'une antenne de prévention des expulsions locatives qui couvrirait le territoire.

Sous l'égide de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX), le Conseil Départemental, l'État et l'Adil s'associent pour financer l'emploi d'un binôme formé d'une juriste et d'une conseillère en économie sociale et familiale dont le rôle sera de proposer un accompagnement global coordonné avec les acteurs de la prévention des expulsions notamment le service social départemental.

L'objectif est de prendre la situation en main le plus tôt possible pour tenter une médiation avec les bailleurs et trouver une solution de règlement, avant même que la procédure soit lancée.

Ce dispositif d'« aller vers » s'adresse aux locataires de logement privé mais aussi aux propriétaires privés, souvent mal informés des dispositifs de règlement à l'amiable.

Dès 2024 sur 4 ans

Exemple d'action dans le Lot

Prévenir les expulsions locatives en soutenant les actions ciblées dans la charte partenariale pour la prévention des expulsions locatives

Objectif principal : Accompagner l'animation du dispositif départemental de prévention des expulsions, et animation du PDALHPD

Objectifs opérationnels :

1. Mettre en place un diagnostic des besoins des personnes âgées en structures d'hébergement en s'appuyant sur l'observatoire du SIAO ;
2. Expérimenter de nouvelles modalités d'hébergement et d'accompagnement avec des établissements expérimentateurs ;
3. Permettre l'adaptation des hébergements et logements en lien avec les besoins repérés dans le cadre du diagnostic.

Il s'agit de :

- Renforcer l'interconnaissance entre professionnels et entre instances ;
- Sensibiliser le grand public et les propriétaires privés ;
- Faire connaître et faciliter l'accès aux dispositifs financiers pouvant prévenir l'impayé de loyer ;
- Fluidifier l'accompagnement et l'adapter aux besoins spécifiques ;
- Améliorer l'accès et le maintien en logement pour les publics menacés d'expulsion.

Dès 2024 sur 4 ans

Axe 2 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous axe *Accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité*

Éléments du référentiel

Selon une étude de la DREES, 13 % des personnes accueillies en CHRS ont plus de 50 ans (17 % dans les autres centres d'hébergement) et cette proportion atteint 55 % en pensions de famille / résidences sociales. Ces phénomènes remettent en cause les modalités d'accompagnement de ces personnes par les professionnels et nécessitent l'adaptation des dispositifs accueillant ces publics.

Actions référencées :

- Développer les démarches « d'aller vers » et d'auto-détermination des personnes
- Favoriser l'accueil dans l'hébergement et le maintien dans le logement des personnes vieillissantes par un accompagnement dédié
- Développer l'accès aux droits
- Accompagner les professionnels

En Occitanie

3 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 3 des 12 départements ayant produits des fiches actions

– Haute-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne

Dans aucune des 3 métropoles

Axe 2 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Sous axe *Accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité*

Exemple d'action dans la Haute-Garonne

Accompagnement des personnes âgées isolées et/ou en situation de précarité

Il est crucial de favoriser le maintien dans le logement des personnes vieillissantes par le biais d'un accompagnement dédié. Ce soutien peut prendre différentes formes, notamment en développant des actions visant à favoriser les liens sociaux intergénérationnels. Ces liens sont essentiels pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées, un facteur de pauvreté ou même un aggravateur de la précarité.

Des associations œuvrent pour prévenir les effets du vieillissement, améliorer la qualité de vie à domicile, lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion des personnes âgées isolées ainsi que des aidants, et encourager le lien entre les différentes générations.

Ensemble, ces initiatives contribuent à créer un environnement favorable au bien-être et à l'inclusion des personnes âgées, tout en renforçant les liens intergénérationnels et en luttant contre la pauvreté et l'isolement social.

Renforcement d'une action existante sur 1 an

Exemple d'action dans le Tarn-et-Garonne

Prévenir la précarité et accompagner la perte d'autonomie à domicile au plus près des besoins des personnes âgées

La prévention de la précarité justifie aujourd'hui un changement structurel au sein du département avec la mise en œuvre pour les plus de 60 ans d'un accompagnement par les assistants sociaux et non plus comme jusqu'à présent par des référents administratifs chargés de l'APA (recrutement d'assistants sociaux).

L'objectif de cette bascule est aussi de consolider la mission des référents Autonomie en leur donnant les moyens :

- de suivre les plans d'aide APA à domicile afin d'adapter au mieux ceux-ci à l'évolution de l'état de santé du bénéficiaire ;
- de suivre les plans d'aide PCH adultes ;
- de soutenir au mieux les aidants ;
- de jouer un rôle de coordination avec l'ensemble des services médico-sociaux concernés.

Renforcement d'une action existante sur 4 ans

Axe 3 Construire une transition écologique et solidaire

Sous axe La lutte contre la précarité énergétique

Éléments du référentiel

3 millions de ménages appartenant aux 30 % les plus pauvres dépensent plus de 8 % de leur revenu pour les dépenses d'énergie dans le logement. Cette situation s'explique notamment par un gradient social de la qualité des logements : 22 % des ménages propriétaires ou dans le locatif privé du premier quintile habitent dans une passoire thermique contre 15 % et 18 % respectivement pour le dernier quintile². Dans l'ensemble et parfois à la suite de pratiques d'auto-restriction, 20 % des Français ont froid dans leur domicile pendant l'hiver, provoquant des effets négatifs sur l'isolement social et la santé.

Le non-recours aux dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place reste cependant parfois important du fait d'une méconnaissance de ceux-ci ou pour des questions financières.

Actions référencées :

- Développer les plateformes de lutte contre la précarité énergétique
- Actions d'ingénierie et de mobilisation autour des FSL énergie

En Occitanie

10 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 7 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans aucune des 3 métropoles

– Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne

Axe 3 Construire une transition écologique et solidaire

Sous axe La lutte contre la précarité énergétique

Exemple d'action dans l'Ariège

Mise en place d'un accompagnement à la sortie de la précarité énergétique

L'objectif de cette action est de prévenir la précarité énergétique et permettre le maintien des ménages dans des logements décents.

Elle consiste à mettre en place un accompagnement à la sortie de précarité énergétique :

1. Possibilité de visites à domicile pour diagnostiquer les installations de logements énergivores ;
2. Orientation et conseil aux ménages selon les cas de figure ;
3. Accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques ;
4. Orientation vers les dispositifs Anah pour les travaux de rénovation globale ;
5. Accompagnement sur des travaux de petite envergure non-éligibles aux aides de l'Anah ;
6. Médiation avec les bailleurs pour la réalisation de travaux

Dès 2024 sur 4 ans

Exemple d'action dans les Pyrénées-Orientales

Proposer une alimentation locale, solidaire et de qualité

Si lutter contre la précarité alimentaire reste un enjeu majeur pour le Département, sa réussite doit s'inscrire dans un travail partenarial pour :

- Structurer le réseau de distribution ;
- Favoriser de nouveaux modes d'accès aux produits frais et locaux avec notamment l'accès aux fruits et légumes ;
- Sensibiliser le public à la consommation de ces produits grâce à des actions collectives et des ateliers pour apprendre à bien se nourrir.

L'organisation d'un réseau d'acteurs locaux structuré autour d'une charte commune est le socle nécessaire à la construction d'un partenariat efficient, répondant aux besoins des plus précaires sur l'ensemble du territoire départemental.

L'action a été préfigurée par le partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Banque Alimentaire, qu'il s'agit de renforcer par un travail d'ingénierie pour structurer le réseau et la rédaction partenariale d'une charte posant les contours du dispositif.

Renforcement d'une action existante sur 4 ans

Axe 3 Construire une transition écologique et solidaire

Sous axe Droit à la mobilité pour tous

Éléments du référentiel

La mobilité est un puissant facteur d'inégalités et de fragilisation sociale. 4,3 millions de ménages modestes ont des conditions de mobilité contraignantes avec de longues distances à parcourir, une absence d'alternative à la voiture ou des véhicules vieillissants. Il existe ainsi un rapport de 1 à 4 concernant la part des dépenses de carburant entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus aisés. Ce rapport est de 1 à 2 pour l'ensemble des dépenses de mobilité.

Ces inégalités dans l'accès à la mobilité ont des effets dynamiques forts sur l'accès ou le maintien à l'emploi et la sortie de l'exclusion des publics vulnérables.

Actions référencées :

- Développement des plateformes de mobilité solidaire et de leurs actions de diagnostic et d'accompagnement
- Financement de solutions d'écomobilité inclusives

En Occitanie

14 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 8 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans aucune des 3 métropoles

– Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn

Axe 3 Construire une transition écologique et solidaire

Sous axe Droit à la mobilité pour tous

Exemple d'action dans la Haute Garonne

Plateforme de Mobilité pour lever les freins

Les plateformes de mobilité sont des dispositifs qui ont vocation à faciliter la mobilité des personnes en fournissant un service de sensibilisation et d'accompagnement aux mobilités alternatives à la voiture personnelle. Le choix de soutenir deux plateformes répond à un souci de couverture

L'objectif est de mettre en place un accompagnement global à la mobilité pour des personnes précaires en démarche d'insertion par :

1. L'évaluation de la problématique de mobilité de la personne ;
2. La réalisation de diagnostics mobilité ;
3. L'information sur des solutions à mobiliser sur le territoire et accompagnement à la mise en action des personnes ;
4. La sensibilisation à la mobilité durable et solidaire : autopartage, covoiturage, transport à la demande... ;
5. La mise en place de solutions de réparation ou location à tarif social de véhicules à assistance électrique deux ou 4 roues ;
6. L'accompagnement de la personne à la levée de freins psychologique pour encourager la mobilité ;
7. L'appui des référents du parcours des personnes

Dès 2024 sur 1 an

Exemple d'action dans la Lozère

Vers une mobilité solidaire et écologique par des actions et des moyens mutualisés

Objectif principal : Contribuer au renforcement des actions en faveur d'une amélioration de la mobilité des personnes en situation de précarité.

Objectifs opérationnels :

1. Répondre aux effets de seuil par la mutualisation des actions d'apprentissage du code de la route mixant les publics et leurs zones de vie ;
2. Développer ou poursuivre des initiatives reposant sur la mise à disposition de moyens de locomotion alternatifs (en attendant que le permis soit acquis), écologiques et peu coûteux ou répondant à un besoin de déplacement collectif.

Dès 2024 sur 4 ans

Axe 3 Construire une transition écologique et solidaire

Sous axe *Accès à l'alimentation durable pour tous*

Éléments du référentiel

L'alimentation est marquée par un fort gradient social, notamment parce que la structure des prix n'est pas favorable à l'équilibre nutritionnel et environnemental. Cette situation a des effets immédiats sur la santé des plus précaires.

Les disparités sociales commencent très tôt puisqu'en grande section de maternelle, la prévalence de l'obésité est 4,5 fois supérieure parmi les enfants d'ouvriers que parmi les enfants de cadres. L'accès à la restauration collective des plus modestes pendant la scolarité peut alors jouer un rôle déterminant, mais seuls 30 % des élèves de second degré en établissement REP+ mangent à la cantine contre 70 % en moyenne pour l'ensemble des établissements.

Actions référencées :

- Structuration logistique et mutualisation des moyens en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire.
- Favoriser le développement d'une offre de restauration scolaire accessible et attractive pour les élèves modestes, en particulier dans les établissements en zone d'éducation prioritaire

En Occitanie

14 fiches-actions en lien avec ce sous-thème

Dans 7 des 12 départements ayant produits des fiches actions

Dans 2 des 3 métropoles

– Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Pyrénées-Orientales

– Toulouse Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole

Axe 3 Construire une transition écologique et solidaire

Sous axe Accès à l'alimentation durable pour tous

Exemple d'action dans Montpellier Méditerranée Métropole

Caisse alimentaire commune – Territoires à Vivres

À la suite d'un travail de réflexion où la Ville et la Métropole de Montpellier ont été associées, il a été décidé d'expérimenter la mise en place d'une Caisse alimentaire commune inspirée du principe universel de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Cette Caisse vise à favoriser l'accès des habitants à des aliments sains, produits dans des conditions écologiques, et de contribuer au développement de l'agriculture locale et de circuits de distribution durables (en termes de santé, d'environnement, d'égalité d'accès, de juste prix pour les producteurs, etc.). Elle est pensée comme un budget commun issu de fonds publics, privés, et citoyens. Elle est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation qui décide de son fonctionnement. Elle est accessible à tous les habitants volontaires, en situation de précarité ou pas, dans un objectif de mixité sociale et de non-stigmatisation.

Renforcement d'une action existante sur 2 ans

Exemple d'action dans le Lot

Améliorer les interventions pour lutter contre la précarité énergétique en renforçant les moyens des dispositifs existants

Objectif principal : Repérer les ménages confrontés à la précarité énergétique afin de réaliser un diagnostic sociotechnique et les orienter vers les solutions les plus adaptées

Objectifs opérationnels :

1. Organiser le repérage des ménages, notamment à travers le renforcement et la coordination d'un réseau de donneurs d'alerte : mobilisation des travailleurs sociaux, des associations, des services techniques des collectivités, des structures de médiation, etc. ;
2. Sensibiliser et informer les professionnels et le grand public autour de la précarité énergétique – actions collectives ;
3. Systématiser la réalisation d'un diagnostic sociotechnique lors d'une visite à domicile ;
4. Orienter les ménages vers les solutions les plus adaptées à leur situation ainsi que vers les bons interlocuteurs tout en leur apprenant les gestes écoresponsables pour qu'ils deviennent un mode de vie.

Dès 2024 sur 4 ans

Complémentarités entre les piliers « Solidarité » et « Insertion et Emploi »

La contractualisation autour du pilier « Insertion et Emploi » des pactes locaux des solidarités s'inscrit dans le cadre de la réforme France-Travail.

Au niveau des départements priorités sont organisées autour de trois volets :

1. Préparer la mise en place de la réforme France Travail et l'application des dispositions issues de la loi pour le plein emploi ;
2. Étoffer l'offre de solutions locales, dans une approche subsidiaire et une recherche d'impact ;
3. Assurer de nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA, au-delà des 18 bassins d'emploi actuellement concernés par l'expérimentation relative à cet accompagnement.

Au sein du 2^e volet, les orientations proposées doivent permettre :

- L'intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA et, le cas échéant, d'autres publics éloignés de l'emploi, en mobilisant la densification de l'offre et le renforcement du suivi par les professionnels ;
- La levée des freins, qui contraignent les parcours d'insertion socio-professionnelle : mobilité, garde d'enfant, santé.

Dans ce cadre, les personnes allocataires du RSA sont ciblées en priorité avec l'objectif que 100 % d'entre elles soient identifiées, orientées et accompagnées.

Ainsi, des actions déployées dans le cadre du pilier « Solidarité » peuvent contribuer aux objectifs du pilier « Insertion et Emploi », notamment son volet 2 et inversement.

Pour illustrer cela, au sein des fiches actions prévues pour le pilier « Solidarité » des pactes locaux des solidarités en Occitanie, on relève que :

- 14 fiches actions ont pour objectif de favoriser la mobilité pour tous. Il est à noter que, pour certaines d'entre elles, il s'agit d'action déjà mises en œuvre dans le cadre des CALPAE et ciblées initialement vers les bénéficiaires du RSA. Leur inscription dans les nouveaux pactes permet de les renforcer auprès de cette cible initiale et de les étendre à de nouveaux publics ;
- 6 fiches actions prévoient le développement de modes d'accueil du jeune enfant pour les familles les plus précaires ainsi que les familles monoparentales afin de soutenir la parentalité, favoriser le développement de l'enfant, mais aussi permettre aux parents d'accéder à des offres d'insertion ou de formation et à des emplois ;
- Les nombreuses actions développées dans le cadre du sous axe « Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté » de l'axe 2 (51 soit 31 % de l'ensemble des actions), contribuent à limiter le non-recours des personnes à leurs droits, notamment ceux en lien avec l'accès au logement, à la santé, à l'insertion et à l'emploi. Les personnes n'ayant pas recours au RSA sont particulièrement ciblées dans le cadre de ces actions ;

Complémentarités entre les piliers « Solidarité » et « Insertion et Emploi »

- Les actions déployées pour la prévention des exclusions locatives, 13 au total, permettent le maintien en emploi ou dans un processus d'insertion des personnes concernées ;
- Enfin, les actions vers la jeunesse pour limiter le décrochage scolaire, (7 actions) ou pour accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie (17 actions) contribuent chacune à leur manière au pilier « Insertion et Emploi ».

On relève dans les actions prévues dans le cadre du pilier « Insertion et Emploi » des pactes locaux des solidarités * que plusieurs actions peuvent contribuer aux objectifs poursuivis dans le cadre du pilier « Solidarité ». À titre d'illustration, on peut citer :

- des actions visant la levée des freins socio-professionnels à la mobilité dans plusieurs territoires ;
- Des actions en lien avec l'accompagnement santé ou l'accès aux soins des bénéficiaires du RSA ;
- Le développement d'outils permettant une meilleure visibilité sur chaque territoire sur les offres d'accompagnement social et de solutions d'insertion socioprofessionnelle.

* *Au moment de la rédaction de cette synthèse, la visibilité sur les actions prévues dans le cadre du pilier « Insertion et Emploi » est plus limitée. Elle porte sur 8 départements et les trois métropoles ou communautés urbaines..*



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

PACTE
SOLIDARITÉS
DES

Agir ensemble pour faire
reculer la pauvreté

Synthèse réalisée par :

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



Contact :

Creai-ORS Occitanie

37 allée Jules Guesde - 31000 TOULOUSE

05 61 53 11 46

135 allée Sacha Guitry BP 35567 34072 MONTPELLIER CEDEX 3

04 67 69 25 03

Contact@creaiors-occitanie.fr

<https://creaiors-occitanie.fr/>



<https://www.linkedin.com/company/creaiors-occitanie/?originalSubdomain=fr>